

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE
MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – séance du 23 novembre deux mil vingt. Par suite d'une convocation en date du 16/11/2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le vingt-trois novembre deux mil vingt, à vingt heures, sous la présidence de : Lucie POLLET, Maire.

<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0
Délibération n° 2020.11.40	

Présents : ANDRÉ Jean-Philippe, DEGRYSE Michel, FEIG Laura, FLORANCE Olivier, JACQUIOT Muriel, MAGNIEN Karine, MIL-HOMENS Ticiano, VILLIÉ Véronique, HAUTIER Sandra, MARLOT fanny

Absent :

Pouvoir :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme FEIG Laura est désignée pour remplir cette fonction.

CONTROLE AIRE DE JEUX

Madame Le Maire explique que dans le cadre de la sécurité publique il y a obligation de faire effectuer un contrôle annuel de l'aire de jeux. Les différents devis sont présentés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De retenir l'entreprise SOCOTEC,
- D'autorise Madame Le Maire à signer le devis et contrat.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Baslieux-lès-Fismes, le 27/11/2020
Le Maire, Lucie POLLET



Lucie POLLET

LUCIE POLLET
2020.11.27 15:20:00 +0100
Ref:20201127_150602_1-1-0
Signature numérique
le Maire